

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 juillet 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 160, rue de l'Harmonie (lot 5 914 880)

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation mixte (résidentielle et commerciale) et vise à :

- Permettre l'absence d'aire d'isolement gazonnée continue autour du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une aire d'isolement gazonnée ou plantée d'arbustes d'une largeur minimale de 1 mètre;
- Permettre l'absence d'aire d'isolement gazonnée le long de la ligne de rue avant et avant fixe, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une aire d'isolement gazonnée ou plantée d'arbustes d'une largeur minimale de 1 mètre;
- Permettre 130 cases de stationnement intérieures, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un minimum de 134 cases.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 6 juin 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier